

A N N E X E 1

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UN PARC D'EXPOSITION

(Art. L. 762-1 du code de commerce
et art. 1^{er} du décret n° 2006-85 du 27 janvier 2006)

Identification du parc d'exposition

Dénomination (2) :
Sigle (1) (2) :
Adresse (2) :
Code postal (2) : Ville (2) :

Identification de l'exploitant

Raison sociale ou nom, prénom(s) (si personne physique) (2) :
.....

Sigle (1) (2) :
Numéro d'identification SIRET (2) :
Adresse (2) :
Code postal (2) : Ville (2) :
Téléphone (2) : Télécopie (2) :
Mél (1) (2) : Adresse de site internet (1) (2) :

Caractéristiques du parc

Nom, prénom(s) du responsable de la gestion :

Téléphone : Téléphone portable (1) :
Mél (1) :
Nom, prénom(s) du responsable de la sécurité (1) :
Téléphone (1) : Téléphone portable (1) :
Mél (1) :
Surface totale (2) :
Surface des installations destinées à accueillir les manifestations commerciales (2) :
Surface des aires de stationnement (2) :
Effectifs permanents employés sur le site :
Effectifs permanents affectés à la sécurité :
Références du dernier procès-verbal délivré par la commission de sécurité :
J'atteste sur l'honneur que le parc d'exposition :
– ne constitue pas une surface soumise à autorisation d'exploitation commerciale telle que prévue à l'article L. 720-5 du code de commerce ;
– constitue un ensemble immobilier clos indépendant sans accès direct et privatif vers un autre parc d'exposition.
Date : Signature

(1) Donnée facultative.

(2) Donnée publiée sur le site internet public du ministère chargé du commerce.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique effectué pour le compte de l'Etat et destiné à informer le public et les tiers. Les autres destinataires des données sont les agents habilités à instruire votre dossier. A l'exception des données identifiées comme facultatives, les réponses sont obligatoires pour permettre le traitement de votre demande. La loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 vous accorde un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser à la DCASPL (bureau de la communication), 3-5, rue Barbet-de-Jouy, 75353 Paris 07 SP. Pour plus d'informations : www.pme.gouv.fr.

ANNEXE 2

FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'UN PROGRAMME DE MANIFESTATIONS COMMERCIALES SE TENANT DANS UN PARC D'EXPOSITION ENREGISTRÉ

(Art. L. 762-1 du code de commerce
et art. 3 du décret n° 2006-85 du 27 janvier 2006)

Identification du parc d'exposition accueillant le programme de manifestations

Dénomination (4) :
Adresse (4) :
Numéro d'enregistrement du parc :

Identification de la manifestation n° 1

*Première session de la manifestation/Nouvelle session
d'une manifestation (2)*

Dénomination (4) :
Sigle (1) (4) :
Adresse de site internet (1) (4) :
Catégorie (2) (4) (5) :
– salon professionnel ;
– salon ouvert au public ;
– foire.
Jour d'ouverture au public (4) :
Jour de fermeture au public (4) :
Précision éventuelle sur les dates :
Conditions d'accès des visiteurs (2) (4) :
– accès gratuit ;
– titre payant ;
– carte d'invitation.

Secteur d'activité (4) :
Liste limitative de produits ou services présentés déterminée par l'organisateur, dite « nomenclature » (si salon tel que défini aux 1° et 2° de l'article 2 du décret du 27 janvier 2006 susvisé) (4) :
.....

Caractéristiques chiffrées de la manifestation
*(estimations pour les nouvelles manifestations,
chiffres certifiés pour la dernière session)*

Surface nette (en mètres carrés) (3) (4) :
Fréquentation (3) :
Nombre d'exposants (3) (4) :
Nombre de visites (3) (4) :
Nombre de visiteurs (pour les salons professionnels) (3) (4) :
Nombre de visiteurs professionnels (1) (3) (4) :
Dont nombre de visiteurs étrangers (1) (3) (4) :
Nombre d'exposants étrangers (1) (3) (4) :
Surface nette occupée par les exposants étrangers (1) (3) (4) :
Dénomination de l'organisme de certification (4) :
Numéro SIRET :
Adresse :
Code postal : Ville :

Organisateur de la manifestation
*(si différent de l'exploitant du parc d'exposition
accueillant la manifestation)*

Raison sociale ou nom, prénom(s) (si personne physique) (4) :
.....

Sigle (1) (4) : Numéro d'identification SIRET (4) :
Adresse (4) :
Code postal (4) : Ville (4) :
Téléphone (4) : Télécopie (4) :
Mél (1) (4) :
Adresse de site internet (1) (4) :

Responsable de la manifestation
(si différent de l'organisateur)

Nom, prénom(s) :
Fonction :
Téléphone : Téléphone portable (1) :
Mél (1) :

-
- (1) Donnée facultative.
 - (2) Rayer les mentions inutiles.
 - (3) La définition de ces caractéristiques figure à l'article 1^{er} de l'arrêté du 12 juin 2006.
 - (4) Donnée publiée sur le site internet public du ministère chargé du commerce.
 - (5) La définition de ces catégories figure à l'article 2 du décret du 27 janvier 2006 susvisé.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique effectué pour le compte de l'Etat et destiné à informer le public et les tiers. Les autres destinataires des données sont les agents habilités à instruire votre dossier. A l'exception des données identifiées comme facultatives, les réponses sont obligatoires pour permettre le traitement de votre demande. La loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 vous accorde un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser à la DCASPL (bureau de la communication), 3-5, rue Barbet-de-Jouy, 75353 Paris 07 SP. Pour plus d'informations : www.pme.gouv.fr.

Identification de la manifestation n° 2

*Première session de la manifestation/Nouvelle session
d'une manifestation (2)*

Dénomination (4) :

Sigle (1) (4) :

Adresse de site internet (1) (4) :

Catégorie (2) (4) (5) :

- salon professionnel ;
- salon ouvert au public ;
- foire.

Jour d'ouverture au public (4) :

Jour de fermeture au public (4) :

Précision éventuelle sur les dates :

Conditions d'accès des visiteurs (2) (4) :

- accès gratuit ;
- titre payant ;
- carte d'invitation.

Secteur d'activité (4) :

Liste limitative de produits ou services présentés déterminée par l'organisateur, dite « nomenclature » (si salon tel que défini aux 1^o et 2^o de l'article 2 du décret du 27 janvier 2006 susvisé) (4) :

Caractéristiques chiffrées de la manifestation

*(estimations pour les nouvelles manifestations,
chiffres certifiés pour la dernière session)*

Surface nette (en mètres carrés) (3) (4) :

Fréquentation (3) :

Nombre d'exposants (3) (4) :

Nombre de visites (3) (4) :

Nombre de visiteurs (pour les salons professionnels) (3) (4) :

Nombre de visiteurs professionnels (1) (3) (4) :

Dont nombre de visiteurs étrangers (1) (3) (4) :

Nombre d'exposants étrangers (1) (3) (4) :

Surface nette occupée par les exposants étrangers (1) (3) (4) :

Dénomination de l'organisme de certification (4) :

Numéro SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Organisateur de la manifestation

*(si différent de l'exploitant du parc d'exposition
accueillant la manifestation)*

Raison sociale ou nom, prénom(s) (si personne physique) (4) :

Sigle (1) (4) : Numéro d'identification SIRET (4) :

Adresse (4) :

Code postal (4) : Ville (4) :

Téléphone (4) : Télécopie (4) :

Mél (1) (4) :

Adresse de site internet (1) (4) :

Responsable de la manifestation

(si différent de l'organisateur)

Nom, prénom(s) :

Fonction :

Téléphone : Téléphone portable (1) :

Mél (1) :

J'atteste sur l'honneur que les informations ainsi déclarées sont conformes à celles qui ont été transmises au parc d'exposition par les organisateurs des manifestations.

Date :

Signature

- (2) Rayer les mentions inutiles.
- (3) La définition de ces caractéristiques figure à l'article 1^{er} de l'arrêté du 12 juin 2006.
- (4) Donnée publiée sur le site internet public du ministère chargé du commerce.
- (5) La définition de ces catégories figure à l'article 2 du décret du 27 janvier 2006 susvisé.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique effectué pour le compte de l'Etat et destiné à informer le public et les tiers. Les autres destinataires des données sont les agents habilités à instruire votre dossier. A l'exception des données identifiées comme facultatives, les réponses sont obligatoires pour permettre le traitement de votre demande. La loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 vous accorde un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser à la DCASPL (bureau de la communication), 3-5, rue Barbet-de-Jouy, 75353 Paris 07 SP. Pour plus d'informations : www.pme.gouv.fr.

ANNEXE 3

FORMULAIRE DE DÉCLARATION MODIFICATIVE D'UN PROGRAMME DE MANIFESTATIONS COMMERCIALES SE TENANT DANS UN PARC D'EXPOSITION ENREGISTRÉ

(Art. L. 762-1 du code de commerce
et art. 3 du décret n° 2006-85 du 27 janvier 2006)

Identification du parc d'exposition accueillant les manifestations

Dénomination (4) :

Adresse (4) :

Numéro d'enregistrement du parc :

Inscription d'une nouvelle manifestation n° ...

*Première session de la manifestation/Nouvelle session
d'une manifestation (2)*

Dénomination (4) :

Sigle (1) (4) (5) :

Adresse de site internet (1) (4) :

Catégorie (2) (4) :

- salon professionnel ;
- salon ouvert au public ;
- foire.

Jour d'ouverture au public (4) :

Jour de fermeture au public (4) :

Précision éventuelle sur les dates :

Conditions d'accès des visiteurs (2) (4) :

- accès gratuit ;
- titre payant ;
- carte d'invitation.

Secteur d'activité (4) :

Liste limitative de produits ou services présentés déterminée par l'organisateur, dite « nomenclature » (si salon tel que défini aux 1^o et 2^o de l'article 2 du décret du 27 janvier 2006 susvisé) (4) :

.....

Caractéristiques chiffrées de la manifestation *(estimations pour les nouvelles manifestations, chiffres certifiés pour la dernière session)*

Surface nette (en mètres carrés) (3) (4) :

Fréquentation (3) :

Nombre d'exposants (3) (4) :

Nombre de visites (3) (4) :

Nombre de visiteurs (pour les salons professionnels) (3) (4) :

Nombre de visiteurs professionnels (1) (3) (4) :

Dont nombre de visiteurs étrangers (1) (3) (4) :

Nombre d'exposants étrangers (1) (3) (4) :

Surface nette occupée par les exposants étrangers (1) (3) (4) :
Dénomination de l'organisme de certification (4) :
Numéro SIRET :
Adresse :
Code postal : Ville :

Organisateur de la manifestation
*(si différent de l'exploitant du parc d'exposition
accueillant la manifestation)*

Raison sociale ou nom, prénom(s) (si personne physique) (4) :
.....

.....
Sigle (1) (4) : Numéro d'identification SIRET (4) :
Adresse (4) :
Code postal (4) : Ville (4) :
Téléphone (4) : Télécopie (4) :
Mél (1) (4) :
Adresse de site internet (1) (4) :

Responsable de la manifestation
(si différent de l'organisateur)

Nom, prénom(s) :
Fonction :
Téléphone : Téléphone portable (1) :
Mél (1) :

-
- (1) Donnée facultative.
 - (2) Rayer les mentions inutiles.
 - (3) La définition de ces caractéristiques figure à l'article 1^{er} de l'arrêté du 12 juin 2006.
 - (4) Donnée publiée sur le site internet public du ministère chargé du commerce.
 - (5) La définition de ces catégories figure à l'article 2 du décret du 27 janvier 2006 susvisé.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique effectué pour le compte de l'Etat et destiné à informer le public et les tiers. Les autres destinataires des données sont les agents habilités à instruire votre dossier. A l'exception des données identifiées comme facultatives, les réponses sont obligatoires pour permettre le traitement de votre demande. La loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 vous accorde un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser à la DCASPL (bureau de la communication), 3-5, rue Barbet-de-Jouy, 75353 Paris 07 SP. Pour plus d'informations : www.pme.gouv.fr.

**Modification des caractéristiques
précédemment déclarées de la manifestation n° ...**

Dénomination antérieurement déclarée (4) :
Dénomination (4) :
Sigle (1) (4) :
Adresse de site internet (1) (4) :

Catégorie (2) (4) (5) :
– salon professionnel ;
– salon ouvert au public ;
– foire.

Jour d'ouverture au public (4) :
Jour de fermeture au public (4) :
Précision éventuelle sur les dates :

Conditions d'accès des visiteurs (2) (4) :
– accès gratuit ;
– titre payant ;
– carte d'invitation.

Secteur d'activité (4) :

Liste limitative de produits ou services présentés déterminée par l'organisateur, dite « nomenclature » (si salon tel que défini aux 1^o et 2^o de l'article 2 du décret du 27 janvier 2006 susvisé) (4) :

Caractéristiques chiffrées de la manifestation
*(estimations pour les nouvelles manifestations,
chiffres certifiés pour la dernière session)*

Surface nette (en mètres carrés) (3) (4) :
Fréquentation (3) :
Nombre d'exposants (3) (4) :
Nombre de visites (3) (4) :
Nombre de visiteurs (pour les salons professionnels) (3) (4) :
Nombre de visiteurs professionnels (1) (3) (4) :
 Dont nombre de visiteurs étrangers (1) (3) (4) :
Nombre d'exposants étrangers (1) (3) (4) :
Surface nette occupée par les exposants étrangers (1) (3) (4) :
Dénomination de l'organisme de certification (4) :
Numéro SIRET :
Adresse :
Code postal : Ville :

Organisateur de la manifestation
*(si différent de l'exploitant du parc d'exposition
accueillant la manifestation)*

Raison sociale ou nom, prénom(s) (si personne physique) (4) :
.....

Sigle (1) (4) : Numéro d'identification SIRET (4) :
Adresse (4) :
Code postal (4) : Ville (4) :
Téléphone (4) : Télécopie (4) :
Mél (1) (4) :
Adresse de site internet (1) (4) :

Responsable de la manifestation
(si différent de l'organisateur)

Nom, prénom(s) :
Fonction :
Téléphone : Téléphone portable (1) :
Mél (1) :

J'atteste sur l'honneur que les informations ainsi déclarées sont conformes à celles qui ont été transmises au parc d'exposition par les organisateurs des manifestations.

Date :

Signature

(1) Donnée facultative.

(2) Rayer les mentions inutiles.

(3) La définition de ces caractéristiques figure à l'article 1^{er} de l'arrêté du 12 juin 2006.

(4) Donnée publiée sur le site internet public du ministère chargé du commerce.

(5) La définition de ces catégories figure à l'article 2 du décret du 27 janvier 2006 susvisé.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique effectué pour le compte de l'Etat et destiné à informer le public et les tiers. Les autres destinataires des données sont les agents habilités à instruire votre dossier. A l'exception des données identifiées comme facultatives, les réponses sont obligatoires pour permettre le traitement de votre demande. La loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 vous accorde un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser à la DCASPL (bureau de la communication), 3-5, rue Barbet-de-Jouy, 75353 Paris 07 SP. Pour plus d'informations : www.pme.gouv.fr.

FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'UN SALON PROFESSIONNEL
SE TENANT HORS D'UN PARC D'EXPOSITION ENREGISTRÉ

(Art. L. 762-2 du code de commerce
et art. 4 du décret n° 2006-85 du 27 janvier 2006)

Première session du salon

Identification

Dénomination (4) :

Sigle (1) (4) :

Adresse de site internet (1) (4) :

Localisation (adresse et descriptif succinct du lieu) (4) :

.....

Jour d'ouverture au public (4) :

Jour de fermeture au public (4) :

Précision éventuelle sur les dates (4) :

Conditions d'accès des visiteurs (2) (4) :

- accès gratuit ;
- titre payant ;
- carte d'invitation.

Secteur d'activité (4) :

Liste limitative de produits ou services présentés déterminée par l'organisateur, dite « nomenclature » (si salon tel que défini aux 1° et 2° de l'article 2 du décret du 27 janvier 2006 susvisé) (4) :

Caractéristiques chiffrées

(estimations)

Surface nette (en mètres carrés) (3) (4) :

Fréquentation attendue (3) :

Nombre de visites attendues (3) (4) :

Nombre de visiteurs attendus (3) (4) :

Nombre d'exposants prévus (3) (4) :

Organisateur

Raison sociale ou nom, prénom(s) (si personne physique) (4) :

.....

Sigle (1) (4) : Numéro d'identification SIRET (4) :

Adresse (4) :

Code postal (4) : Ville (4) :

Téléphone (4) : Télécopie (4) :

Mél (1) (4) :

Adresse de site internet (1) (4) :

Responsable

(si différent de l'organisateur)

Nom, prénom(s) :

Fonction :

Téléphone : Téléphone portable (1) :

Mél (1) :

J'atteste sur l'honneur que les exposants ne sont autorisés à délivrer sur place et à titre onéreux, dans le cadre d'une vente à emporter, que des marchandises dont la valeur n'excède pas 80 €.

Date :

Signature

(2) Rayer les mentions inutiles.

(3) La définition de ces caractéristiques figure à l'article 1^{er} de l'arrêté du 12 juin 2006.

(4) Donnée publiée sur le site internet public du ministère chargé du commerce.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique effectué pour le compte de l'Etat et destiné à informer le public et les tiers. Les autres destinataires des données sont les agents habilités à instruire votre dossier. A l'exception des données identifiées comme facultatives, les réponses sont obligatoires pour permettre le traitement de votre demande. La loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 vous accorde un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser à la DCASPL (bureau de la communication), 3-5, rue Barbet-de-Jouy, 75353 Paris 07 SP. Pour plus d'informations : www.pme.gouv.fr.

A N N E X E 5

FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'UN SALON PROFESSIONNEL SE TENANT HORS D'UN PARC D'EXPOSITION ENREGISTRÉ

(Art. L. 762-2 du code de commerce
et art. 4 du décret n° 2006-85 du 27 janvier 2006)

Nouvelle session du salon

Identification

Dénomination (4) :

Sigle (1) (4) :

Adresse de site internet (1) (4) :

Localisation (adresse et descriptif succinct du lieu) (4) :

.....

Jour d'ouverture au public (4) :

Jour de fermeture au public (4) :

Précision éventuelle sur les dates (4) :

Conditions d'accès des visiteurs (2) (4) :

- accès gratuit ;
- titre payant ;
- carte d'invitation.

Secteur d'activité (4) :

Liste limitative de produits ou services présentés déterminée par l'organisateur, dite « nomenclature » (si salon tel que défini aux 1^o et 2^o de l'article 2 du décret du 27 janvier 2006 susvisé) (4) :

Caractéristiques chiffrées de la session précédente

(dates : du au)

Surface nette (en mètres carrés) (3) (4) :

Fréquentation (3) :

Nombre d'exposants (3) (4) :

Nombre de visites (3) (4) :

Nombre de visiteurs (3) (4) :

Nombre de visiteurs professionnels (1) (3) (4) :

Dont nombre de visiteurs étrangers (1) (3) (4) :

Nombre d'exposants étrangers (1) (3) (4) :

Surface nette occupée par les exposants étrangers (1) (3) (4) :

Dénomination de l'organisme de certification (4) :

Numéro SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Organisateur

Raison sociale ou nom, prénom(s) (si personne physique) (4) :

Sigle (1) (4) : Numéro d'identification SIRET (4) :

Adresse (4) :

Code postal (4) : Ville (4) :
Téléphone (4) : Télécopie (4) :
Mél (1) (4) :
Adresse de site internet (1) (4) :

Responsable
(si différent de l'organisateur)

Nom, prénom(s) :
Fonction :
Téléphone : Téléphone portable (1) :
Mél (1) :

J'atteste sur l'honneur que les exposants ne sont autorisés à délivrer sur place et à titre onéreux, dans le cadre d'une vente à emporter, que des marchandises dont la valeur n'excède pas 80 €.

Date :

Signature

-
- (1) Donnée facultative.
 - (2) Rayer les mentions inutiles.
 - (3) La définition de ces caractéristiques figure à l'article 1^{er} de l'arrêté du 12 juin 2006.
 - (4) Donnée publiée sur le site internet public du ministère chargé du commerce.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique effectué pour le compte de l'Etat et destiné à informer le public et les tiers. Les autres destinataires des données sont les agents habilités à instruire votre dossier. A l'exception des données identifiées comme facultatives, les réponses sont obligatoires pour permettre le traitement de votre demande. La loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 vous accorde un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser à la DCASPL (bureau de la communication), 3-5, rue Barbet-de-Jouy, 75353 Paris 07 SP. Pour plus d'informations : www.pme.gouv.fr.

ANNEXE 6

FORMULAIRE DE DÉCLARATION MODIFICATIVE D'UN SALON PROFESSIONNEL
SE TENANT HORS D'UN PARC D'EXPOSITION ENREGISTRÉ

(Art. L. 762-2 du code de commerce
et art. 4 du décret n° 2006-85 du 27 janvier 2006)

Identification du salon

Dénomination initiale (4) :
Date du récépissé de déclaration initiale :
Dénomination (4) :
Sigle (1) (4) :
Adresse de site internet (1) (4) :
Localisation (adresse et descriptif succinct du lieu) (4) :

.....

Jour d'ouverture au public (4) :
Jour de fermeture au public (4) :
Précision éventuelle sur les dates :

Conditions d'accès des visiteurs (2) (4) :

- accès gratuit ;
- titre payant ;
- carte d'invitation.

Secteur d'activité (4) :

Liste limitative de produits ou services présentés déterminée par l'organisateur, dite « nomenclature » (si salon tel que défini aux 1^o et 2^o de l'article 2 du décret du 27 janvier 2006 susvisé) (4) :

Caractéristiques chiffrées
(estimations)

Surface nette (en mètres carrés) (3) (4) :
Fréquentation attendue (3) :

Nombre de visites attendues (3) (4) :
Nombre de visiteurs attendus (3) (4) :
Nombre d'exposants prévus (3) (4) :

Organisateur

Raison sociale ou nom, prénom(s) (si personne physique) (4) :
.....

Sigle (1) (4) : Numéro d'identification SIRET (4) :
Adresse (4) :
Code postal (4) : Ville (4) :
Téléphone (4) : Télécopie (4) :
Mél (1) (4) :
Adresse de site internet (1) (4) :

Responsable

(si différent de l'organisateur)

Nom, prénom(s) :
Fonction :
Téléphone : Téléphone portable (1) :
Mél (1) :

J'atteste sur l'honneur que les exposants ne sont autorisés à délivrer sur place et à titre onéreux, dans le cadre d'une vente à emporter, que des marchandises dont la valeur n'excède pas 80 €.

Date :

Signature

(1) Donnée facultative.

(2) Rayer les mentions inutiles.

(3) La définition de ces caractéristiques figure à l'article 1^{er} de l'arrêté du 12 juin 2006.

(4) Donnée publiée sur le site internet public du ministère chargé du commerce.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique effectué pour le compte de l'Etat et destiné à informer le public et les tiers. Les autres destinataires des données sont les agents habilités à instruire votre dossier. A l'exception des données identifiées comme facultatives, les réponses sont obligatoires pour permettre le traitement de votre demande. La loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 vous accorde un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez vous adresser à la DCASPL (bureau de la communication), 3-5, rue Barbet-de-Jouy, 75353 Paris 07 SP. Pour plus d'informations : www.pme.gouv.fr.